Envoyé en préfecture le 13/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20251211-1_2025_12_11_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

Commune Le Mené

La Croix Jeanne Even
22 330 Le Mené

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 11 décembre 2025

Le 11 décembre 2025 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle d'animation de Saint Jacut du Mené sur convocation en date du 5 décembre 2025 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (28) : AIGNEL Gilles, BADOUAL Louisette, BLAIS Mylène, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DONNE Jean Michel, ERMEL Isabelle, GANNAT Marie-Hélène, GUEGUEN Pierrick, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, KERAUDREN Charlotte, LABBE Jean-Luc, LESSARD Anne, MOY Jean-Yves, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, PRESSE Corentin, ROCABOY Roselyne, ROCABOY Sylvie, ROUILLE Daniel, ROUILLE Martine, SAGORY Kevin, SAGORY Sylviane, SCHMITTAG Emmanuelle, ULMER Michel.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (7) : BIZEUL Mathieu ayant donné pouvoir à C0NAN Cyril, LE BELLEC Magali ayant donné pouvoir à POULAILLON Martine, JEZEQUEL Karole ayant donné pouvoir à DABOUDET Gérard, LEFEUVRE Daniel ayant donné pouvoir à ULMER Michel, NOFFE Laura ayant donné pouvoir à DONNE Jean-Michel, SOULABAILLE Thomas ayant donné pouvoir à SAGORY Sylviane, TESSIER Céline ayant donné pouvoir à ERMEL Isabelle.

Etait excusé (0) :

Etait absent (0) :

Monsieur André Chérel est désigné secrétaire de séance.

N° délibération

1-2025 12 11

Objet : assurance flotte et protection fonctionnelle

OBJET : Attribution du marché assurances après appel d'offres infructueux - lot 3 flotte et lot 5 protection fonctionnelle

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	28
Pouvoirs	7
Pour	35
Contre	
Abstention	

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles R.2124-2, R.2124-3, R.2185-1 et R.2185-2

Vu la décision de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour le marché intitulé « assurances le Mené »

Considérant que l'appel d'offres est demeuré infructueux pour le lot 3 flotte et pour le lot 5 protection fonctionnelle car aucun candidat n'a transmis d'offre

Considérant qu'après analyse, il a été jugé opportun de recourir à la procédure adaptée conformément à l'article R.2124-3 du Code de la commande publique, permettant la négociation et l'attribution d'un marché après un appel d'offres déclaré infructueux ;
Considérant que des consultations ont été menées auprès de 3 assureurs (Groupama, MMA et SMACL) ;

Considérant que, pour donner suite à cette procédure, seul Groupama a répondu à la consultation ;

Envoyé en préfecture le 13/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20251211-1_2025_12_11_10-DE

Il est proposé au Conseil Municipal :
Article 1 : d'approuver l'attribution :

- du lot 3 flotte à Groupama pour un montant de 30 779,19 € TTC
  automission pour 2 681,73€ TTC ,
  titane pro pour 326,30€ TTC
- du lot 5 protection fonctionnelle à Groupama (sans gestion de crise) pour un montant de l'offre de 828.16€ TTC

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché ainsi que tout document afférent à son exécution.

Pour extrait conforme

Le Mené, le 15 décembre 2025

Gérard DABOUDET,
Maire

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)

André Chérel
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :
- de son dépôt en Sous-Préfecture le 15.12.2025
- et de sa publication le 15.12.2025

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)